

RESTAURO

Forum pour restaurateurs, conservateurs et responsables de l'entretien des monuments

4 Juin 2009 p. 219-222

Editions Georg D.W. Callwey GmbH & Co. KG D-81673 München

EXPLOSIF

La cathédrale de Lausanne Chronique d'une destruction annoncée

Image 1 : Cathédrale de Lausanne, vue de l'abside avec la tour-lanterne en 2008

La cathédrale de Lausanne (image 1) est l'une des constructions les plus importantes de Suisse et un ouvrage d'art significatif dans le contexte européen. Telle qu'elle se présente aujourd'hui elle a été édifiée, en molasse, entre 1150 et 1232. Consacrée à la Vierge Marie, elle en abritait des reliques jusqu'à la Réforme, en 1536. Comme lieu de miracles et but de pèlerinages, la cathédrale était principalement visitée pour son portail peint, situé sur le flan méridional et donnant dans la nef; il constituait le passage obligé des pèlerinages et processions. Ce portail peint renferme un ensemble de sculptures en molasse datant de la première moitié du XIII^e siècle qui se trouvent, pour l'essentiel, en bon état de conservation.

La rosace, déjà connue en 1235 grâce aux dessins de Villard de Honnecourt, s'insère dans la façade sud de l'ouvrage et remonte probablement à la première décennie du 13^e siècle. Sa conception, basée sur le chiffre symbolique quatre, représente un « Imago Mundi » conforme à la théologie scolastique du Moyen Age. Avec son thème relatif au cosmos, la rosace correspond à la fenêtre ecclésiastique française et s'intègre parfaitement à l'architecture où elle est incorporée.

La démolition préventive ¹

Comme tous les monuments, la cathédrale de Lausanne exige une surveillance et des soins constants, pour garantir non seulement son existence de bâtiment de culte et de monument historique, mais aussi son authenticité pour les générations futures.

Mais, depuis longtemps, la cathédrale de Lausanne (à l'exception de ses deux parties les plus précieuses : le portail peint et la rosace) ne bénéficie malheureusement ni d'un entretien régulier, ni d'autres mesures de conservation adéquates.

L'ensemble de la construction est fortement négligé, *« toutes les surfaces des parois de la cathédrale se trouvent dans un état préoccupant, en particulier le chevet, la nef et la tour médiévale inachevée. A ces endroits, la pierre se délite, la substance originale se dégrade*

de façon accélérée et disparaît. Des fragments de pierre se détachent. Pour éviter tout accident, les interventions des instances en charge de l'entretien - comble de la négligence et de la maladresse, consistent en la « démolition préventive » des pierres sous la forme d'un curage au marteau-piqueur. Ce procédé est non seulement inadmissible, il est à proprement parler choquant, c'est un acte de vandalisme », peut-on lire dans l'édition juillet/septembre 2008 du journal d'information « Patrimoine Lausannois » de l'association « Mouvement pour la Défense de Lausanne ».

Ces trente dernières années, les responsables de l'édifice ont laissé aller à ruine environ 40% de la matière historique des différentes époques et /ou l'ont systématiquement échangée, c'est à dire remplacée par des copies.

Le chantier actuel, ouvert en 2001, a fait disparaître arcs-boutants et contreforts reconstruits à la fin du 19^e siècle par l'architecte Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, ainsi que des éléments architectoniques datant du Moyen-Age au XVIII^e siècle.

En 2001, un colloque international a été réuni par les responsables de la cathédrale, concernant la conservation des façades nord et sud de la nef et des arc-boutants.²

M. le Prof. Dr. Dieter Kimpel, professeur ordinaire émérite de l'Université de Stuttgart, a déclaré à ce sujet : *« ... des ingénieurs, architectes, archéologues et historiens de l'art y furent invités, ainsi que moi-même. Le système de contrebutement et surtout de l'évacuation des eaux avait été établi par Viollet-le-Duc [...] remplaçant un contrebutement médiéval d'origine[...] Par conséquent, pas de problèmes statiques. [...] En dépit de ces nombreuses recommandations d'une « conservation douce », l'architecte a choisi le chemin de refaire à neuf, ce qui m'a pour plusieurs raisons très choqué. »*

Images 2, 3, 4, 5

- « 1. L'authenticité de l'ouvrage est gravement atteinte*
- « 2. Ce procédé est sensiblement plus cher qu'une conservation*
- « 3. Il s'accompagne (par exemple au nord ouest de la nef) par une négligence évidente des soins d'entretien régulier.*
- « 4. Cui bono ? La réponse me semble claire: ce sont l'architecte et son équipe qui en profitent. »*

Abominable rafistolage

Ce procédé a alarmé les experts ; une plainte a été déposée au tribunal pour non-respect des normes reconnues de conservation historique.

En février 2008, des citoyens de Lausanne ont remis aux autorités politiques vaudoises une pétition déclarant entre autre : *« [la cathédrale] souffre depuis de nombreuses années de graves manquements dans sa conservation [...]. Nous constatons que cette négligence s'est accompagnée d'une rénovation lourde des tours d'escaliers nord et sud, de la tour-lanterne, des arcs-boutants [...] [la cathédrale] est également défigurée par le rafistolage avec de nouvelles pierres [...]»*

Les pétitionnaires demandent un « *examen approfondi de l'édifice par des experts indépendants de la Commission qui, depuis des décennies, est en charge de la conservation* » ainsi que la réponse à la question de savoir « *si ce qui se passe derrière les échafaudages permanents est conforme au cadre légal et aux principes déontologiques [...]* ».

Le Service cantonal des monuments historiques, responsable de la cathédrale déclare - en dépit de son état actuel « *que la cathédrale est entre de bonnes mains [...] dès lors qu'elle occupe de manière permanente 30 à 40 personnes [...] parmi lesquelles de nombreux spécialistes [...] dans une extraordinaire interdisciplinarité* ». Dans le même article, l'architecte en charge de la cathédrale déclare : « *Nous aurions besoin qu'une nouvelle carrière soit créée à Lausanne* ».

Pourtant, toutes les chartes, y compris la Charte de Venise (1964), comme les *Principes fédéraux pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse*, édités sous la direction de la Commission fédérale des monuments historiques, placent en tout premier le respect de la matière historique. Deux brefs passages :

1. *Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse*, Commission fédérale des monuments historiques, EPF, Zurich, 2007, p. 21: « *Article 3.8 Conservation de la substance historique: [...] La conservation de la substance historique a la priorité sur toute autre mesure. [...].* »

2. Charte de Venise: « *Article 9 : La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse [...].* »³

La réprobation même...

Dans un courrier de juin 2008, le Prof. Dr. Ing. Manfred Schuller (TUM, Munich) mentionne : « Les méthodes systématiques voire radicales employées à la restauration de la cathédrale de Lausanne provoquent étonnement, perplexité, réprobation même [...]. La technique radicale d'échange des pierres s'avère totalement obsolète [...]. Elle inflige à notre cathédrale, radicalement et sans nécessité, d'énormes dommages au sens esthétique, historique et spirituel. »⁴

L'affaire « Cathédrale », reprise par la presse locale, a attiré l'attention de conservateurs et restaurateurs. Citons Anne Blum-Trembley, ancienne restauratrice en chef du Musée des Beaux-Arts de Berne : « *Ce qui se passe à la cathédrale de Lausanne est une destruction consciente, réalisée par des professionnels qui justifient une rénovation complète de l'édifice, comme le déclare Christophe Amsler (10 juin 2008), architecte en charge du monument. Mais qui, chez les conservateurs, parle aujourd'hui encore d'une rénovation ? Certainement personne! [...] Imaginez que vous alliez à une exposition [...] et que vous lisiez sous une peinture l'avis suivant : « Peint en 1518, rénové préventivement en 2008 ».* »⁵

Sous le titre « La Cathédrale, un monument en danger de disparition », le Mouvement pour la Défense de Lausanne a publié en septembre 2008 un article dans « Patrimoine

lausannois n° 51» signalant les modifications apportées au monument par les responsables.

Les rénovations causent des mutilations

Lorsque sur une partie [du bâtiment] la situation devient alarmante, voire quasiment irréparable, l'Etat ouvre un chantier intitulé restauration.

Or, la restauration est, par définition, une intervention respectueuse du bâtiment. Un maximum de la substance historique est conservé, et ce n'est qu'en dernière analyse et après mûre réflexion que l'on reconstruit ou remplace. Mais, à la cathédrale de Lausanne, tel n'est pas le cas. Ainsi, les chantiers successifs de ces dernières années ont été de véritables reconstitutions – et pire encore.

Ces reconstructions ne respectent même pas la substance historique encore lisible. Les parties rénovées ont perdu leur authenticité, l'édifice se transforme progressivement en faux, en décor. Les parties reconstruites contrastent avec celles qui n'ont pas été traitées, détruisant l'harmonie du bâtiment. Pourtant, répétons-le, pour la construction historique en général et à *fortiori* pour un monument aussi important que la cathédrale de Lausanne, les mesures de conservation doivent toujours avoir pour but de sauvegarder la substance ancienne, conformément aux principes éthiques définis par les instances internationales compétentes.

Image 6 : Les rénovations récentes contrastent avec les maçonneries historiques...

Une pétition en faveur d'un nouveau paradigme

Un groupe de citoyens, soutenus par d'éminentes personnalités du domaine des monuments historiques, a récemment présenté une pétition au Grand Conseil vaudois. C'est un véritable signal d'alarme, une demande pressante d'aide visant à empêcher la destruction qui résulte, paradoxalement, tant de l'absence de mesures que des mesures elles-mêmes. La cathédrale souffre autant de négligence que de « sur-entretien ». La situation est vraiment grave. Il est nécessaire, comme le demande la pétition, d'interrompre les lourds travaux mutilants de rénovation et, sans délai, de commencer les travaux de conservation durable et préventive. Le « Mouvement pour la Défense de Lausanne » soutient ces revendications avec détermination.

En outre, la Cour des comptes cantonale examine le dossier « Cathédrale ».

Une page internet a été créée. On demande d'écrire aux autorités du Canton de Vaud et de la Confédération, afin que l'authenticité de la cathédrale de Lausanne soit maintenue dans les règles de l'art.

Nous vous prions, cher lecteur de cet article, de nous rejoindre. Nous avons préparé une lettre à signer que vous trouverez sur le site (www.mdl-lausanne.ch) (>Accueil>Où Ecrire ?). Contact : Stefania Gentile Golay, Conservatrice restauratrice SCR, membre

Notes

1. Le Matin bleu, mardi 10 juin 2008 : Bernard Verdon, président de la Commission de la cathédrale, n.d.a. avoue que certaines parties doivent être remplacées, comme les arcs-boutants, à titre préventif.
2. Compte-rendu des journées de discussion organisées par la Fabrique de la cathédrale de Lausanne sur les arcs-boutants de la nef, les 7 et 8 juin 2001.
3. Dr. Phil. Dieter Kimpel, prof. ord. émérite, Institut für Architekturgeschichte, Universität de Stuttgart. Courrier « aux concernés », juin 2007
4. Dr. Prof. Ing. Manfred Schuller, Université Technique de Munich, Institute of Building History, Building Archeology and Heritage Conservation. Courrier « aux concernés », juin 2008
5. Anne Blum-Trembley, ancienne conservatrice/restauratrice en chef du Musée des Beaux-Arts de Berne. Courrier des lecteurs de *24 heures*, 15 août 2008.

Traduction certifiée Décembre 2009

Me Bruno Keppeler, avocat, traducteur-juré, Genève